

Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 FEVRIER 2017

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille dix-sept, le quatorze février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourcain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 07 février 2017.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoints, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Bernard DELAVAUT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

Excusés : Madame Françoise DE GARDELLE qui a donné pouvoir à Madame Chantal REDONDAUD, Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON.

Absents :

Quorum : Vingt-cinq Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Secrétaire : Madame Estelle GAZET.

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption des procès-verbaux des réunions du 06 décembre 2016 et 27 janvier 2017, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 14 février 2017 (20170214_1DB01) :**
Domaine – Cession d'un terrain route de Loriges

Objet : **3.2 Aliénations**

Vu le compromis signé le 24 janvier 2017 avec la Société SAINT-POURCAIN INVEST pour la vente à ladite société d'un terrain de 6.258 m² environ à détacher de la parcelle de plus grande étendue appartenant à la Commune Route de Loriges sous les références cadastrales YB 112 afin d'y construire un magasin à l'enseigne CENTRAKOR pour un prix global de 215.901,00 € HT (259.081,20 € TTC), l'assemblée unanime confirme la vente et autorise la signature de l'acte authentique définitif.

Acte : **Délibération n° 02 du 14 février 2017 (20170214_1DB02) :**
Personnel – Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR au 01 janvier 2017

Objet : **4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

Vu ensemble le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale et le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour ces mêmes fonctionnaires, l'assemblée unanime prend acte des modifications statutaires correspondantes et rectifie en conséquence les grades portés au tableau des effectifs.

Acte : **Délibération n° 03 du 14 février 2017 (20170214_1DB03) :**
Personnel – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels 2017

Objet : **4.2 Personnel contractuel**

Sur le rapport de Madame POLIGNY, est autorisé à l'unanimité le recrutement des personnels saisonniers nécessaires notamment au fonctionnement des installations nautiques municipales, du camping et du service des espaces verts pour la saison 2017.

Acte :	Délibération n° 04a du 14 février 2017 (20170214_1DB04a) : Budget communal 2016 – Adoption des Comptes de gestion du Receveur municipal
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2016 présentées par Madame Christine BURKHARDT, le Conseil Municipal adopte les Comptes de gestion du receveur municipal à l'unanimité.

Acte :	Délibération n° 04b du 14 février 2017 (20170214_1DB04b) : Budget communal 2016 – Adoption des Comptes administratifs du Maire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2016 présentées par Madame Christine BURKHARDT, les Comptes administratifs 2016 du Maire sont adoptés par 22 voix contre 4.

Budget Général		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	4.181.011,66 €	2.073.596,08 €	1.565.614,64 €
	Recettes	4.181.011,66 €	3.231.695,12 €	521.050,42 €
	Résultat		1.158.099,04 €	- 1.044.564,22 €
Fonctionnement	Dépenses	5.515.142,00 €	5.292.381,49 €	
	Recettes	5.515.142,00 €	6.008.313,40 €	
	Résultat		715.931,91 €	

BA « Régie d'assainissement »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	562.167,79 €	185.982,77 €	92.427,05 €
	Recettes	562.167,79 €	562.021,40 €	0,00 €
	Résultat		376.038,63 €	- 92.427,05 €
Fonctionnement	Dépenses	1.146.146,77 €	988.000,21 €	
	Recettes	1.146.146,77 €	1.444.099,89 €	
	Résultat		456.099,68 €	

BA « Lotissements »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	615.298,01 €	40.767,62 €	0,00 €
	Recettes	615.298,01 €	28.600,97 €	0,00 €
	Résultat		- 12.166,65 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	964.101,14 €	1.842,20 €	
	Recettes	964.101,14 €	315.422,06 €	
	Résultat		313.579,86 €	

BA « Baux commerciaux »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	15.817,14 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	15.817,14 €	9.717,14 €	0,00 €
	Résultat		9.717,14 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	98.326,07 €	27.575,36 €	
	Recettes	98.326,07 €	102.564,77 €	
	Résultat		74.989,41 €	

BA « Régie d'hôtellerie de plein air »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	52.682,73 €	9.477,35 €	0,00 €
	Recettes	52.682,73 €	52.646,86 €	0,00 €
	Résultat		43.169,51 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	168.033,98 €	167.530,94 €	
	Recettes	168.033,98 €	169.683,41 €	
	Résultat		2.152,47 €	

Acte :	Délibération n° 04c du 14 février 2017 (20170214_1DB04c) : Budget communal 2016 – Affectation des résultats
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Sur le rapport de Madame Christine BURKHARDT, l'affectation des résultats des différents budgets est adoptée par 23 voix contre 4.

Acte :	Délibération n° 05a du 14 février 2017 (20170214_1DB05a) : Budget communal 2017 – Adoption des Budgets primitifs
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine BURKHARDT et les explications de Monsieur COULON concernant les arbitrages budgétaires et les choix proposés en matière d'investissement, est adopté par 23 voix contre 4 le Budget primitif 2017 :

- du Budget général qui s'équilibre à 5.506.915,00 € en fonctionnement et 3.692.531,37 € en investissement ;
- du Budget annexe « Régie d'assainissement » qui s'équilibre à 896.099,68 € en fonctionnement et 535.263,63 € en investissement ;
- du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à 1.226.364,90 € en fonctionnement et 1.192.118,34 € en investissement ;
- du Budget annexe « Baux commerciaux » qui s'équilibre à 106.589,41 € en fonctionnement et 9.717,14 € en investissement.

Acte :	Délibération n° 05b du 14 février 2017 (20170214_1DB05b) : Budget communal 2017 – Fixation du taux des impôts locaux
Objet :	7.2 Fiscalité

Par 23 voix contre 4, sont reconduits pour 2017 les taux communaux de fiscalité :

- | | |
|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> Taxe d'habitation | 11,00 % |
| <input type="checkbox"/> Taxe foncier bâti | 17,46 % |
| <input type="checkbox"/> Taxe foncier non bâti | 53,64 % |

Acte :	Délibération n° 06 du 14 février 2017 (20170214_1DB06) : Programmes d'équipement – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Vu sa délibération n° 01 du 25 février 2016 décidant la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée et considérant que les travaux correspondants seraient éligibles à une participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et, le cas échéant, du Fonds de soutien à l'investissement public local, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation de la tranche 2017, sollicite la participation financière de l'Etat, adopte le plan de financement correspondant pour un total de 225.060,00 € et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Acte :	Délibération n° 07 du 14 février 2017 (20170214_1DB07) : Piscine municipale – Adoption des tarifs
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour l'accès à la piscine municipale :

- | | |
|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Enfants de moins de 6 ans accompagnés : | 0,00 € (sans changement) |
| <input type="checkbox"/> Moins de 18 ans et étudiants, lycéens : | 2,00 € (sans changement) |
| <input type="checkbox"/> Adultes de plus de 18 ans : | 3,00 € (sans changement) |
| <input type="checkbox"/> Groupes accompagnés (sur réservation) : | 1,50 € (sans changement) |
| <input type="checkbox"/> Carte 12 entrées moins de 18 ans, étudiants : | 20,00 € (sans changement) |
| <input type="checkbox"/> Carte 12 entrées adultes de plus de 18 ans : | 30,00 € (sans changement) |
| <input type="checkbox"/> Carte saison moins de 18 ans, étudiants : | 60,00 € (nouveau tarif) |
| <input type="checkbox"/> Carte saison adultes de plus de 18 ans : | 90,00 € (nouveau tarif) |

Acte :	Délibération n° 08 du 14 février 2017 (20170214_1DB08) : Régie municipale d'assainissement – Adoption des tarifs
Objet :	7.10 Divers

Considérant que le Budget autonome de la Régie municipale d'assainissement est financé au moyen des redevances acquittées par les usagers du service et qu'il convient à cet égard d'en arrêter les tarifs correspondants et vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, le Conseil Municipal unanime fixe les tarifs suivants pour le service de l'assainissement collectif :
Evacuation et traitement des eaux usées (prix au mètre cube) :

- ❑ Evacuation et traitement des eaux usées (prix au mètre cube) :
 - les premiers 500 m³ 2,10000 € HT (au lieu de 2,25000 € HT)
 - du 501^{ème} au 1.000^{ème} m³ 2,31000 € HT (au lieu de 2,47500 € HT)
 - du 1.001^{ème} au 1.500^{ème} m³ 2,54100 € HT (au lieu de 2,72250 € HT)
 - au-delà de 1.501 m³ 2,79510 € HT (au lieu de 2,99475 € HT)
- ❑ Contrôle de raccordement au réseau (forfait par branchement) : 55,00 € HT (sans changement)
- ❑ Demande de branchement neuf (forfait par branchement) : 55,00 € HT (nouveau tarif)
- ❑ Contrôle de conformité de branchement (forfait par branchement) : 200,00 € HT (sans changement)
- ❑ Débouchage de branchement (prix à l'heure) :
 - du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 42,00 € HT (sans changement)
 - du lundi au vendredi de 06h00 à 08h00 et de 18h00 à 22h00 53,00 € HT (sans changement)
 - du lundi au vendredi de 00h00 à 06h00 et de 22h00 à 24h00 84,00 € HT (sans changement)
 - du samedi au dimanche (prix à l'heure) 84,00 € HT (sans changement)

Acte :	Délibération n° 09 du 14 février 2017 (20170214_1DB09) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Adoption des tarifs des services d'hôtellerie
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs TTC suivants pour les services d'hôtellerie exploités par la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs :

Aire de camping-cars de la Moutte :

- Emplacement 0,00 € (sans changement)
- Rechargement électrique (4 heures) 4,00 € (sans changement)
- Remplissage d'eau potable 4,00 € (sans changement)

Camping de la Ronde :

- ❑ Emplacements nus (Tarifs journaliers) :
 - Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte en haute saison 9,00 € (au lieu de 8,10 €)
 - Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte hors haute saison 7,90 € (sans changement)
 - Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes en haute saison 11,90 € (au lieu de 10,90 €)
 - Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes hors haute saison 10,70 € (sans changement)
 - Adulte supplémentaire en haute saison 2,70 € (sans changement)
 - Adulte supplémentaire en basse saison 2,60 € (sans changement)
 - Enfant de 4 à 10 ans 1,50 € (sans changement)
 - Enfant de moins de 4 ans 0,00 € (sans changement)
 - Branchement électrique 2,90 € (sans changement)
 - Lave-linge 3,70 € (sans changement)
 - Chiens 0,50 € (sans changement)
- ❑ Mobil-homes :
 - Forfait ménage (par séjour) 50,00 € (sans changement)
- ✓ Hébergement 4/6 personnes (27 m²) :
 - Semaine en haute saison 430,00 € (au lieu de 422,00 €)
 - Semaine en moyenne saison 340,00 € (au lieu de 335,00 €)
 - Semaine en basse saison 225,00 € (au lieu de 221,00 €)
 - Week-end en haute saison 125,00 € (au lieu de 120,00 €)
 - Week-end en moyenne saison 105,00 € (au lieu de 100,00 €)
 - Week-end en baisse saison 82,00 € (au lieu de 79,00 €)
 - Nuit en haute saison 66,00 € (au lieu de 64,00 €)
 - Nuit en moyenne saison 60,00 € (au lieu de 58,00 €)
 - Nuit en basse saison 49,00 € (au lieu de 47,00 €)
- ✓ Hébergement 4 personnes (27 m²) :
 - Semaine en haute saison 410,00 € (au lieu de 402,00 €)
 - Semaine en moyenne saison 319,00 € (au lieu de 319,00 €)
 - Semaine en basse saison 215,00 € (au lieu de 215,00 €)
 - Week-end en haute saison 120,00 € (au lieu de 116,00 €)
 - Week-end en moyenne saison 99,00 € (au lieu de 95,00 €)
 - Week-end en baisse saison 77,00 € (au lieu de 74,00 €)
 - Nuit en haute saison 60,00 € (au lieu de 58,00 €)
 - Nuit en moyenne saison 55,00 € (au lieu de 53,00 €)
 - Nuit en basse saison 44,00 € (au lieu de 42,00 €)
- ✓ Hébergement 2/4 personnes (20 m²) :
 - Semaine en haute saison 399,00 € (au lieu de 391,00 €)
 - Semaine en moyenne saison 310,00 € (au lieu de 304,00 €)
 - Semaine en basse saison 205,00 € (au lieu de 200,00 €)

- o Week-end en haute saison 115,00 € (au lieu de 110,00 €)
- o Week-end en moyenne saison 95,00 € (au lieu de 90,00 €)
- o Week-end en baisse saison 70,00 € (au lieu de 68,00 €)
- o Nuit en haute saison 55,00 € (au lieu de 53,00 €)
- o Nuit en moyenne saison 49,00 € (au lieu de 47,00 €)
- o Nuit en basse saison 44,00 € (au lieu de 42,00 €)

Acte :	Délibération n° 10 du 14 février 2017 (20170214_1DB10) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Adoption des tarifs des services annexes
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs unitaires TTC pour les services annexes exploités par la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs.

Acte :	Délibération n° 11 du 14 février 2017 (20170214_1DB11) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinctions de créances
Objet :	7.10 Divers

A la demande du Trésorier receveur municipal et vu les jugements correspondants, le Conseil Municipal ~~unanime~~ ^{par 16 voix contre 11} accepte d'admettre en créances éteintes diverses créances sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 1.167,90 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 15 février 2017
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

